

# Récupération et gestion des eaux de pluie

## L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE DANS MON JARDIN !

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (CCSP) s'est engagée avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) dans le lancement d'une **opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie**<sup>1</sup>. Cette démarche permet de réduire la quantité d'eau qui sature le réseau d'assainissement pouvant parfois dégrader la qualité des cours d'eau et causer des inondations sur la voirie et chez des particuliers.

Via cette opération, vous pouvez faire l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux de pluie à un tarif réduit. Ainsi, vous pouvez bénéficier de **80 % de subventions pour l'acquisition d'une cuve et de ses équipements** parmi différents modèles, selon vos besoins. Cette opération est possible grâce aux aides octroyées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, par la CCSP et par la Région Grand Est.

## INSTALLER UNE CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU, C'EST POUVOIR :



**Faire des économies d'eau**



**Laver mon matériel de jardinage**



**Arroser naturellement mes espaces verts**



**Valoriser l'eau qui tombe sur ma parcelle, jardin de pluie, mare, bassin...**



**Contribuer à la recharge des nappes**



**Participer à la lutte contre le changement climatique**



L'ensemble des habitants de ce territoire<sup>2</sup> peuvent bénéficier de cette opération. Pour cela, il suffit de suivre la procédure au dos.

Pour prendre connaissance des différents modèles de cuves, vous pouvez vous rapprocher de votre commune.

<sup>1</sup> Pour bénéficier de cette opération, le trop-plein de la cuve devra s'infiltrer sur votre parcelle.

<sup>2</sup> Cette opération ne concerne pas les nouvelles constructions.

## QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

### Je me fais connaître en prenant rendez-vous

- Je transmets mes coordonnées et je prends un rendez-vous sur les créneaux proposés



### Je réalise un rendez-vous diagnostic avec l'agent du SDEA

- Nous étudions ensemble les opportunités de déracordement et les techniques d'infiltration les plus adaptées
- Je choisis le modèle de cuve qui m'intéresse et je remplis le bon de commande
- Je m'engage sur l'honneur à déracorder une partie de mes eaux pluviales



### Je prends possession de ma cuve

- J'installe le matériel et je procède au déracordement de ma gouttière
- Je procède (si nécessaire) à l'aménagement d'une technique d'infiltration



### Vérification du déracordement par le SDEA

- J'envoie une photo ou une vidéo attestant la preuve du bon déracordement à l'agent du SDEA



### Je reçois ma facture et je règle le reste à charge

## QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

Prenez rendez-vous en appelant le **03 88 19 31 52**  
De 9h à 12h et de 14h à 16h



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA

Par téléphone au 03 88 19 29 99  
Ou via le site internet sur [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



→ [sdea.fr](http://sdea.fr)